

COMMUNICATION, COLLECTE ET UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – REGISTRE ÉTABLI EN VERTU DE L'ARTICLE 67.3 DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Art. 4, para. 6 du Règlement sur la diffusion de l'information

A) COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Date de la communication	Nature ou type de renseignement communiqué	Personne ou organisme receveur	Usage projeté des renseignements	Raisons justifiant la communication
En continu	Tous les renseignements personnels énumérés dans l'inventaire de fichier de renseignements personnels du Fonds de recherche du Québec – Santé : http://www.frgs.gouv.qc.ca/documents/10191/539200/FRQS_Inventaire_fichiers_rens_eignements_personnels.pdf/6dc00389-48b2-41a4-a24d-55ea3b8ace2f	Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie Fonds de recherche du Québec – Société et culture	Prestation de services administratifs Échange avec la clientèle dans le cadre de la mission du Fonds de soutien aux activités de recherche	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Mise en commun des activités administratives des FRQ, conformément à l'article 33 de la <i>Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie</i> (RLRQ, c. m-15.1.0.1)

	<p>Pour les années 2003-2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - NIP Cantor (identifiant unique attribué à chaque chercheur québécois complétant le CV commun) - Nom et prénom - Établissement d'affiliation - Département - Sexe - Groupe d'âge (20-29 ans; 30-39 ans; 40-49 ans; etc.) - Discipline de recherche 	<p>Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST)</p>	<p>Mise à jour de l'étude « Progression des femmes en sciences au Québec, 2000-2007 » afin d'atteindre l'un des objectifs fixés par le <i>Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015</i>, soit celui de favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaires</p>	<p>Cas d'application de l'article 68(1) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : la communication est nécessaire à l'exercice des attributions de l'organisme receveur (MESRST) Impossibilité de d'obtenir le consentement de ces personnes à la communication de leurs renseignements au MESRST</p>
--	--	--	--	--

B) ENTENTE DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom de l'organisme pour lequel les renseignements sont recueillis par le FRQS	Identification du programme ou de l'attribution pour lequel les renseignements sont nécessaires	Nature ou type de prestation de service ou de la mission	Nature ou type de renseignements recueillis	Fin pour laquelle ces renseignements sont recueillis	Catégorie de personnes au FRQS qui recueille les renseignements et au sein de l'organisme receveur, qui a accès aux renseignements
--	--	---	--	---	---

Aucune inscription au registre.

C) RENSEIGNEMENTS PERSONNELS UTILISÉS À D'AUTRES FINS QUE CELLES POUR LESQUELLES ILS ONT ÉTÉ RECUEILLIS

Mois de l'utilisation	Nature ou type de renseignement	Identification du paragraphe du deuxième alinéa de l'article 65.1 permettant l'utilisation du renseignement	Catégorie de personnes ayant accès au renseignement
2020-06	Adresses de courrier électronique de membres de comité d'évaluation et d'expert.e.s externes (évaluation) du FRQS du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, à l'exclusion des programmes gérés pour le compte de partenaires.	Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées	Conseillère stratégique - équité, diversité et inclusion, et personnel du Service de la planification et de la performance des Fonds de recherche du Québec
2019-12	Adresses de courrier électronique de boursiers et boursières du FRQS pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, dans les programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Responsables de centres et de réseaux thématiques • Chercheurs-boursiers Junior 1 • Chercheurs-boursiers Junior 2 • Chercheurs-boursiers Senior • Chercheurs-boursiers cliniciens Junior 1 • Chercheurs-boursiers cliniciens Junior 2 • Chercheurs-boursiers cliniciens Senior • Formation de doctorat pour les étudiants en médecine • Formation de maîtrise pour les étudiants en médecine • Formation postdoctorale (citoyens canadiens ou résidents permanents) 	Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées	Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec

2018-12	<p>Adresses de courrier électronique de boursiers et boursières du FRQNT pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, dans les programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chercheurs-boursiers Junior 1 • Chercheurs-boursiers cliniciens Junior 1 	<p>Cas d'application de l'article 65.1(2) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées</p>	<p>Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec</p>
---------	--	--	---